

## VAE CQP ALS UFOLEP 2024 / RNCP 38820

### Définition du métier d'animateur

Le CQP ALS constitue le premier niveau de qualification professionnelle de la filière « sport pour tous ». Il permet aux animateurs de nos associations sportives unisports ou multisports pour enfants, adultes et seniors d'exercer une fonction d'encadrement sportif contre rémunération et facilite par ailleurs l'accès aux autres diplômes professionnels (BPJEPS).

Il confère à son titulaire des compétences professionnelles dans l'animation autonome de cours collectifs des activités physiques de loisir, et dans l'encadrement de l'une des trois options correspondantes à trois secteurs d'activités.

La situation professionnelle du détenteur du CQP ALS renvoie au poste type de travail de l'animateur de loisir sportif. Celui-ci a vocation à :

- Faire découvrir l'activité et susciter l'envie de poursuivre en établissant une relation positive avec la pratique,
- Transmettre une technicité minimum indispensable à une mise en activité des pratiquants en sécurité et en adéquation avec le niveau du public visé,
- Garantir aux pratiquants et aux tiers des conditions de pratique sécuritaires dans l'environnement concerné.

### Le CQP ALS

Le Certificat de Qualification Professionnelle (CQP) d'Animateur de Loisir Sportif (ALS) (diplôme de niveau 4 / code RNCP 38820 / date d'enregistrement : 27/03/2024) est aujourd'hui devenu une qualification reconnue et bien installée dans le panorama des qualifications du champ sportif. Le certificateur de ce diplôme est l'OC Sport.

Le CQP permet l'exercice contre rémunération du métier d'éducateur sportif et s'adresse à des animateurs souhaitant intervenir dans tout type de structure sportive dans l'une des 3 options.

Le titulaire du CQP ALS conçoit des projets d'animation, prépare, anime et encadre les séances d'activités physiques et sportives dont il a la charge et de manière autonome, en recherchant, le cas échéant, la progression des participants et intervient dans l'organisation et la promotion des activités qui lui sont confiées.

Les compétences afférentes au CQP Animateur de Loisir Sportif sont détaillées ci-dessous :

**Bloc de compétences 1 (BC1) :** Préparation et animation de cycles de séances\* de loisir sportif

*\* Il est entendu qu'un cycle de séances est « un ensemble continu ou discontinu de séances articulées entre elles dans le temps et organisées autour d'une ou plusieurs activités en vue de favoriser la progression des participants, le cas échéant ».*

Le Bloc de compétences 1 est à sélectionner parmi trois options :

- 1a : Loisir sportif dans le domaine des jeux sportifs et jeux d'opposition (arts et éducation par les activités physiques d'opposition, jeux de raquette, jeux de ballons, petits et grands terrains)
- 1b : Loisir sportif dans le domaine des activités gymniques d'entretien et d'expression (techniques cardio, renforcement musculaire, techniques douces, activités d'expression)

- 1c Loisir sportif dans le domaine des activités de randonnée de proximité et d'orientation (multi-activités de plein air autour de la mobilité douce de proximité dans le respect de la réglementation en vigueur, avec une visée éducative, de développement du lien social, de la citoyenneté, de progression physique, de bien-être et / ou d'éducation à l'environnement).

**Bloc de compétences 2 (BC2) :** Organisation, information et communication autour de ses activités d'animation et d'encadrement physique et sportif

**Bloc de compétences 3 (BC3) :** Conduite de son parcours professionnel dans le domaine des activités physiques et sportives

\* Les blocs de compétences 2 et 3 sont communs aux 3 options.

## Les débouchés

Le titulaire du CQP ALS conçoit des projets d'animation, prépare, anime et encadre les séances d'activités physiques et sportives dont il a la charge, en recherchant, le cas échéant, la progression des participants et intervient dans l'organisation et la promotion des activités qui lui sont confiées.

Il a vocation à :

- Faire découvrir l'activité et susciter l'envie de poursuivre en établissant une relation positive avec la pratique,
- Transmettre une technicité minimum indispensable à une mise en activité des pratiquants en sécurité et en adéquation avec le niveau du public visé,
- Garantir aux pratiquants et aux tiers des conditions de pratique sécuritaires dans l'environnement concerné.

Il exerce son activité dans toutes les structures du champ de la CCNS (*associations à objet sportif, structures professionnelles...*). Il peut également être amené à exercer son activité au sein d'accueils de loisirs, bases de Loisirs, centres de vacances, collectivités territoriales, comités d'entreprises ou encore maisons de Retraite et EHPAD.

L'animateur est en capacité pour intervenir dans une démarche de prévention secondaire ou tertiaire en lien avec les réseaux et professionnels de santé. A ce titre les fédérations délégataires proposent une offre de formation complémentaire répondant à ces problématiques.

Dans le cadre de ses activités il peut également être amené à se déplacer pour se rendre sur des lieux d'exercices variés (événements, rencontres, stages...).

En termes d'évolution, le titulaire d'un CQP ALS :

- Développe ou approfondit de nouvelles compétences dans d'autres techniques sportives
- S'engage dans un diplôme de niveau 4, type BPJEPS afin d'augmenter le volume de face à face pédagogique et diversifier ses activités encadrées

**Taux d'insertion dans l'emploi de 91,2% à 6 mois après l'obtention du diplômes et 90% à 2 ans (enquête de 2023 comprenant 725 répondants)**

**55,9% ont un emploi dans le métier visé après 2 ans**



## COMPETENCES VISEES

- Préparation et animation de cycles de séances de loisirs sportifs
- Organisation, information et communication autour de ses activités d'animation et d'encadrement physique et sportif
- Conduite de son parcours professionnel dans le domaine des activités physiques et sportives



## OBJECTIFS DE L'ACCOMPAGNEMENT

- Accompagnement à la rédaction du dossier
- Proposition de formation complémentaire
- Préparation à la certification



## PUBLIC CIBLE :

- Animateur de loisirs sportif
- Être âgé de 18 ans au moment de la certification (16 ans à l'entrée en formation)
- Être titulaire d'une pièce d'identité
  
- PRÉREQUIS SPÉCIFIQUES :** Avoir une expérience significative dans l'animation (2 familles d'activités du diplôme visé)



## DATES ET DURÉE :

La durée est variable selon la progression du candidat



## COÛT DE L'ACCOMPAGNEMENT

Instruction à la faisabilité : 250€  
 Accompagnement par heure : 60€  
 Jury final : 250€  
 Tarif privilégié pour les licenciés UFOLEP



**LIEU :** *En visio*



## INTERVENANT.E.S

- Stewen FAUSTIN AAP de l'UFOLEP**
- Assistance technique assurée par Benoit Béaur : [bbeaur.laligue@ufolep.org](mailto:bbeaur.laligue@ufolep.org)

## CONTENU

- [Fiche RNCP](#)
- [Référentiel du diplôme](#)
- Livret 1 et 2
- Utilisations de diverses méthodes pédagogiques d'accompagnement



## MÉTHODES ET OUTILS PÉDAGOGIQUES

- Accompagnement à l'écriture par une proposition de plan
- Entretien d'explicitation
- Echange à partir de l'expérience du stagiaire
- Accompagnement à la rédaction à partir de l'expérience du stagiaire

## LES + DE LA FORMATION :

Un accompagnement individualisé

## MODALITÉS D'ÉVALUATION

- Le stagiaire devra rédiger un dossier justifiant son expérience sur les trois blocs de compétences, celui-ci donnera lieu à un entretien avec deux évaluateurs. L'entretien sera entre 45min et 1h.
- A la suite de cela, le dossier du stagiaire sera présenté en jury plénier.



## INSCRIPTION :

- Contacter l'UFOLEP



## INDICATEUR DE RESULTATS ET DE SATISFACTION

*3 présentations à l'examen sur 4 accompagnements*  
*Taux de réussite : 33%*  
*Taux d'acquisition partielle : 66%*  
*Abandon en cours de formation : 1*  
*Satisfaction de 4,75 sur 5*

## EQUIVALENCES, PASSERELLES ET SUITE DE PARCOURS

*Les titulaires du CQP ALS peuvent s'engager vers des certifications d'état : Brevet professionnel de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport (BPJEPS) option AF (Activités de la Forme) ou APT (Activités Physiques pour Tous).*



## ACCESSIBILITE DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP :

*Pour les situations de handicap ou de besoins d'adaptation de la formation, contactez-nous au préalable pour étudier ensemble les modalités de votre participation. Se renseigner auprès de [sfaustin.laligue@ufolep.org](mailto:sfaustin.laligue@ufolep.org)*